

## RESUME DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMPIA du jeudi 8 mars 2007 à 14 h. 30, Aula Frank-Martin (Collège de Genève)

---

En ouverture de séance, le président **Briol** brosse un rapport général de l'année écoulée. L'AMPIA compte plus de 4400 membres ce qui représente une force non négligeable. Les finances de la CIA sont actuellement bonnes, malgré les allégations de certains détracteurs de la fonction publique. Des contacts réels mais discrets ont lieu entre la CEH et la CIA en vue d'association, voire fusion, dans l'intérêt de chacune des deux caisses, mais dans des conditions strictement définies.

En plus de la gestion ordinaire, le Comité s'est préoccupé d'une première mise à jour des Statuts (voir point 5 de l'ordre du jour) ainsi que d'une enquête touchant tous les pensionnés de la CIA qui sera commentée en fin de séance.

En guise de communication, le Président lit, à la demande de l'intéressé, une lettre de M. Roger Nanzer, membre d'honneur de l'AMPIA, qui se sentant touché personnellement par les modifications de Statuts démissionne de toutes ses fonctions à l'AMPIA.

Le procès-verbal du 9.3.2006 est accepté par l'Assemblée qui entend le rapport financier de la trésorière et des vérificateurs des comptes et donne son approbation à l'unanimité. La cotisation sera maintenue à Fr. 10.- et le président engage chacun à payer son dû.

M. Roger Schibli, ancien directeur de la CIA, intervient au sujet d'une éventuelle « fusion » CEH-CIA. Selon lui les chances de succès du maintien de la capitalisation mixte actuelle sont réelles mais la pression fédérale pour une capitalisation intégrale est forte. Le Conseil d'Etat hésite car il lui en coûterait un milliard !

Le rapport du Président est unanimement accepté.

Proposition de modification des Statuts : art. 8 lettres b et e.

Chacun a reçu le texte des modifications proposées avec la convocation. Depuis longtemps le problème du renouvellement des membres du Comité avait été soulevé. Le texte soumis propose une solution en limitant le mandat des membres du Comité à 3 législatures (12 ans). L'élection de membres d'honneur (de préférence : membre honoraire), également introduite, comble une lacune de nos Statuts. Ces derniers pourront participer aux séances du Comité avec voix consultative.

M. André Duriaux, ancien président, membre honoraire, s'oppose formellement à siéger à titre purement consultatif.

L'Assemblée accepte ces modifications à une forte majorité.

Texte adopté pour l'article 8 :

a) *inchangé*

b) des 16 membres du comité choisis, en règle générale, parmi les délégués à l'Assemblée des délégués de la CIA. Leur mandat est limité à trois législatures.

c) *inchangé*

d) *inchangé*

e) (*nouveau*) de membres honoraires, sur proposition du Comité. Ceux-ci peuvent participer, avec voix consultative, aux séances du comité auxquelles ils sont régulièrement convoqués.

Enfin une liste de 36 délégués de l'AMPIA pour la législature 2008 – 2011, proposée par le Comité, est acceptée à la majorité des membres présents.

Pour clore la séance, MM. Szilagyi et Zimmermann présentent un résumé des premières conclusions de l'enquête 2006, menée par l'AMPIA sur les besoins et les préoccupations prioritaires des pensionnés CIA (membres ou non de l'AMPIA). Il est précisé qu'un document sera prochainement édité destiné aux membres du Comité, aux membres de l'AMPIA qui en feront la demande ainsi qu'aux autorités concernées et à toute personne intéressée.

La traditionnelle collation est offerte dans le hall d'entrée permettant ainsi aux participants de se retrouver.

**NB. Le procès-verbal détaillé de l'Assemblée générale 2007 peut-être consulté auprès de la secrétaire.**